



Section de la Haute-Garonne

Compte-rendu CTL du 18 janvier 2019

Le CTL qui s'est déroulé le vendredi 18 janvier avait pour but de décliner au niveau local les suppressions d'emplois résultant des calculs savants de MAGERFIP. La contribution proportionnelle de la Haute-Garonne s'élève à moins 44 emplois, ramenée à moins 17 une fois les différents correctifs appliqués.

Ces 17 suppressions se déclinent de la sorte :

- - 1 A+
- - 4 B
- - 12 C

La suppression d'un poste A + résulte de la fusion des SPF toulousains, entraînant la disparition de 2 emplois IDIV HC pour la création d'un emploi IDIV HC au nouveau SDE.

S'agissant des 16 suppressions se rapportant aux catégories B et C, la direction locale, qui dispose de toute latitude, a réalisé des coupes sombres dans les effectifs.

Les voici :

STRUCTURES	B	C	MOTIF INVOQUE
PIAA		-2	vacance d'emploi
CGR	-1	-1	gain de productivité
Paierie Régionale		-1	vacance d'emploi
Trésorerie CHU		-2	ASR
Trésorerie Baziège	-1		vacance d'emploi
SIP Toulouse Cité		-1	ASR
PCE Balma		-1	gain de productivité
SIE Toulouse Cité		-1	ASR
SPF Toulouse	-1		ASR
Direction – Division des professionnels		-1	solidarité de la direction
EDR	-1	-2	vacance d'emploi
Total	-4	-12	

La direction nous a exposé sa méthode en précisant que la priorité serait donnée :

- à la protection des SIP car ils sont en 1^{ere} ligne dans la mise en place du PAS
- à la « réussite » des opérations de restructuration imposées par l'ASR 2019.

D'autres facteurs entreraient en jeu :

- les gains de productivité obtenus
- les vacances d'emplois. Sont ici particulièrement visés les services qui parviennent à bien fonctionner malgré ces vacances.

Pour le PIAA

Les suppressions, proposées par la DRFIP et validées en centrale car il s'agit d'une structure supra départementale, concernent 2 emplois vacants. Ainsi notre direction, même si elle invoque la progression de la dématérialisation des comptes de gestion, ne fait qu'anticiper la disparition du PIAA de Toulouse suite à la création du PNAA de Rennes.

Pour le CGR

Ce service, déjà particulièrement éprouvé et grandement concerné par la mise en place du PAS, n'est pas épargné. La direction semble convaincue que ses tâches se simplifient à mesure que son personnel diminue.

Pour la Paierie Régionale

La direction a reconnu que ce poste fonctionnait très bien, malgré la vacance d'un emploi, et en a tiré la conclusion que celui-ci n'était donc pas nécessaire. Elle a mis par ailleurs en avant que la fusion des services ordonnateurs de la région étant terminée, le travail de la paierie s'en trouvait facilité...Le fait que les compétences de la région se soient profondément développées est sans conséquence sur les effectifs, tant que le poste tourne il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Pour le CHU

Le CHU est au centre d'une partie de bonneteau. Suite à la fermeture de la trésorerie de Marchant, 2 cadres B et 2 cadres C lui sont transférés. Dans le même temps 2 postes C sont supprimés, mais un inspecteur disponible suite à la spécialisation SPL de la trésorerie de l'Union lui est affecté. L'encadrement se voit donc renforcé, malheureusement au détriment de la base.

Pour Baziège

La trésorerie, sauvée in extremis, perd un emploi C, rendant sa survie très incertaine. Réduite à 2 agents (dont le chef de poste), son fonctionnement ne sera pas pour autant perturbé - nous a assuré la direction - car elle bénéficiera de l'assistance du SAR. Reste à savoir pour combien de temps.

Pour le SIP Toulouse Cité, le SIE Toulouse Cité et le SPF Toulouse

Nous préférons regrouper ces entités car le motif invoqué est toujours le même : à l'occasion de la présentation de l'ASR 2019, suite aux fusions annoncées, la direction s'était engagée à ne supprimer qu'un poste par structure, aussi peut-elle affirmer qu'elle a tenu parole ! Il est consternant de voir que les seuls engagements pris par la direction en matière d'emplois se résument à ne pas aller au-delà des destructions prévues, et très souvent anticipées...

Pour le PCE Balma

La disparition d'un poste C est justifiée par le fait que le contrôle de la redevance audiovisuelle des professionnels est une tâche qui peut être confiée à un cadre B. Il nous semble que si celle-ci mobilise un ETP, la logique aurait été que la suppression d'un C s'accompagne de la création d'un B, cependant la 2^e partie de l'équation a été perdue en cours de route. Un simple oubli sans doute...

Pour la division des professionnels

Cette division participe aux destructions d'emplois par « solidarité » avec le réseau, suivant un raisonnement purement mathématique. Il est évident que les collègues connaissant les pires difficultés à exercer leurs missions, avec des moyens toujours moindres, ne pourront ressentir qu'un extrême soulagement à l'idée que les personnels de la direction souffrent autant qu'eux.

Pour les EDR

La direction tire les conséquences d'une vacance d'emploi et anticipe 2 départs à la retraite. En cette période de crise des effectifs il est sidérant de constater que les services de la DRFIP voient leurs dotations en renfort amputées. De plus l'aspect budgétaire a sans doute joué ; la direction préfère créer des SAR travaillant à distance plutôt que de recruter des équipiers de renfort qui bénéficient du remboursement de leurs frais, un luxe vu l'état des finances publiques.

Quels enseignements tirer de ce CTL ?

La restructuration du réseau procède d'une pure logique de destruction d'emplois.

S'agissant des vacances, les services qui tant bien que mal continuent à fonctionner malgré le sous-effectif sont « punis » de leur investissement. Le scénario est déjà connu et éprouvé : ils continueront à être garrottés jusqu'à étouffement et, lorsqu'ils ne seront plus en mesure de remplir leurs missions, celle-ci seront transférées ou privatisées (après une « expérimentation » totalement impartiale et suite aux conclusions d'un cabinet d'audit privé).

Tant qu'il sera opportun à notre Ministère de considérer que notre service public coûte trop cher et est dépassé, tout est sera mis en œuvre pour nécroser notre administration.